

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Juin 2020

L'an 2020 et le 23 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Marcel Arland sous la présidence de Mme DENIS Malou, Maire

**Présents** : Mme DENIS Malou, Maire, Mmes : CHANGEY Katia, JOLLIVET Chantal, SERRAILLE Laure, VAN BOCKHOVE Hillegonda, Melle MAURON Sandra, MM : CORRIAUX Jean-Luc, GRASPERGE Emmanuel, SAUSSOIS Olivier, VAN CAUWENBERGH Jurgen, VOYARD Loïc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 18/06/2020

**Date d'affichage** : 18/06/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : M. VOYARD Loïc

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 JUIN 2020

ACQUISITION MAISON SISE 19 RUE VARANDELLE - réf : 2020-33

ACHAT ARMOIRE RÉFRIGÉRÉE ET LAVEUSE FRONTALE POUR LA SALLE DES FÊTES MARCEL ARLAND - réf : 2020-34

ACHAT D'UN GYROBROYEUR ET D'UN COMPRESSEUR - réf : 2020-35

SUBVENTIONS 2020 - réf : 2020-36

MISE EN CONFORMITÉ DES ACCÈS DANS LE CHÂTEAU D'EAU : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT - réf : 2020-37

RÉHABILITATION DE LA MAISON COMMUNALE 30 RUE VARANDELLE : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT - réf : 2020-38

ACQUISITION DE LA MAISON SISE 19 RUE VARANDELLE : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT - réf : 2020-39

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - réf : 2020-40

CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE EN CITERNE ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN - réf : 2020-41

PERSONNEL COMMUNAL : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 - réf : 2020-42

CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-COMMUNALE "PROJETS" - réf : 2020-43

NOMINATION DE PERSONNES COMPLÉMENTAIRES A DES COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES - réf : 2020-44

ENTRETIEN D'UNE HAIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - réf : 2020-45

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 JUIN 2020 - réf :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 02 juin 2020.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ACQUISITION MAISON SISE 19 RUE VARANDELLE - réf : 2020-33**

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition de la maison appartenant aux conjoints RICHARD, sise 19 rue Varandelle 52400 VARENNES SUR AMANCE.

La désignation de la propriété se définit suivant les parcelles de terrains ci-dessous :

- Parcelle AB 58 d'une contenance de 08 a 10 ca
- Parcelle AB 55 d'une contenance de 07 a 36 ca
- Parcelle AB 56 d'une contenance de 02 a 95 ca
- Parcelle AB 57 d'une contenance de 10 a 42 ca
- Parcelle ZD 06 d'une contenance de 09 a 80 ca

La Commune est intéressée par l'acquisition pour la somme de 48 000 € de ces parcelles afin d'enrichir le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après analyse des documents présentés, et en avoir délibéré,

- décide d'acquiescer cette maison et l'ensemble des parcelles attenantes (AB 55, 56, 57, 58 et ZD 06), au prix de 48 000 €.
- décide d'autoriser le Maire à continuer les démarches auprès de l'avocat de la famille, Maître Alexis LEPAGE
- décide que cette acquisition se fera par acte administratif d'acquisition
- décide d'autoriser le Maire et le premier adjoint au Maire, à signer et à recevoir l'acte administratif pour cette acquisition et à accomplir toutes les formalités nécessaires

- prend acte que les frais d'acte, d'enregistrement aux hypothèques resteront à la charge de la commune
  - décide d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ACHAT ARMOIRE RÉFRIGÉRÉE ET LAVEUSE FRONTALE POUR LA SALLE DES FÊTES MARCEL ARLAND - réf : 2020-34**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de commander une armoire réfrigérée et une laveuse frontale pour la salle des fêtes Marcel Arland.

Après analyse des devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- d'acquérir une armoire réfrigérée 2 portes et une laveuse frontale pour la salle des fêtes Marcel Arland pour un montant de 3 898.00 € HT auprès de la Maison HÔTELLIÈRE 21076 DIJON.

- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ACHAT D'UN GYROBROYEUR ET D'UN COMPRESSEUR - réf : 2020-35**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acquérir un gyrobroyeur et un compresseur de 100 - 150 Litres pour le service technique communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'acquérir un gyrobroyeur et un compresseur de 100 - 150 Litres pour le service technique communal.

- d'autoriser le Maire à effectuer ces acquisitions au prix le moins disant

- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SUBVENTIONS 2020 - réf : 2020-36**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020

- Association des Donneurs de sang de Bourbonne les Bains	100 €
- Association de Parents d'Enfants Inadaptés de la Haute-Marne (APEI)	150 €
- Association pour le Développement du Pays aux Trois Provinces	150 €
- Association Joyeux Bacchanal	800 €
- Association Natur'Ailes	800 €
- Association Sud Haute Marne Multimédia	800 €
- Amicale Saint Gengoulph	800 €

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2020

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **MISE EN CONFORMITÉ DES ACCÈS DANS LE CHÂTEAU D'EAU : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT - réf : 2020-37**

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise par délibération n° 2018-39 du 17 juillet 2018 et n° 2019-62 du 08 octobre 2019, mettre en conformité les accès dans le château d'eau pour un montant de 16 287.73 € HT soit 19 545.28 € TTC. Afin d'assurer le financement de ces travaux, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à réaliser un emprunt d'un montant de 15 000 € auprès de l'établissement ayant proposé l'offre la plus intéressante financièrement

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à prévoir au budget les crédits nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **RÉHABILITATION DE LA MAISON COMMUNALE 30 RUE VARANDELLE : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT - réf : 2020-38**

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise par délibération n° 2019-27 du 02 avril 2019, pour la réhabilitation de la maison communale 30 rue Varandelle

Afin d'assurer le financement de ces travaux de réhabilitation, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 50 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à réaliser un emprunt d'un montant de 50 000 € auprès de l'établissement ayant proposé l'offre la plus intéressante financièrement

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à prévoir au budget les crédits nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ACQUISITION DE LA MAISON SISE 19 RUE VARANDELLE : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT - réf : 2020-39**

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise par délibération n° 2020- du 23 juin 2020, pour l'acquisition de la maison communale 19 rue Varandelle.

Afin d'assurer le financement de cette acquisition, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 48 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à réaliser un emprunt d'un montant de 48 000 € auprès de l'établissement ayant proposé l'offre la plus intéressante financièrement

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à prévoir au budget les crédits nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - réf : 2020-40**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget supplémentaire 2020 ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 188 203.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 188 203.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 125 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 125 000.00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE EN CITERNE ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN - réf : 2020-41**

Madame le Maire explique qu'elle a reçu des propositions de prix pour remplir les citernes de gaz propane

Le contrat de Butagaz, fournisseur actuel, arrive à échéance.

Vu la proposition de VITOGAZ qui s'élève à 741.30 € HT la tonne sur un contrat de 5 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition de VITOGAZ et autorise Madame le Maire à signé tous les documents nécessaires pour ce changement de fournisseur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **PERSONNEL COMMUNAL : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 - réf : 2020-42**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Varennes sur Amance afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel éventuellement exercées par les adjoints techniques, les adjoints administratifs
  - o au regard des sujétions suivantes surcroît exceptionnel significatif en présentiel
- Le montant de cette prime est attribué comme suit :

Emplois	Montants plafonds
Agent d'entretien des bâtiments communaux	300€
Adjoint technique de 34h/35	1 000€
Adjoint administratif ayant la gérance de l'agence postale communale	550€
Adjoint administratif principal de 1ère classe : Secrétaire de mairie	1 000€

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- les modalités de versement (mois de paiement, ...)
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 3 Mmes JOLLIVET Chantal, MAURON Sandra, M. GRASPERGE Emmanuel)

#### **CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-COMMUNALE "PROJETS" - réf : 2020-43**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer une commission extra-communale intitulée "PROJETS"
- de reporter à une prochaine réunion la nomination des personnes participantes à cette commission

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1 Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda)

#### **NOMINATION DE PERSONNES COMPLÉMENTAIRES A DES COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES - réf : 2020-44**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter de nommer les personnes suivantes dans des commissions extra-communales

- Mme HOOGMA Marieke dans la commission "Patrimoine Culture"
- M. SIMONET Francis dans la commission "Bois et chemins forestiers"

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ENTRETIEN D'UNE HAIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - réf : 2020-45**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu relatif à l'entretien de la haie située sur le domaine communale devant la maison sise 13 ter rue du Viau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de faire arracher la haie située sur le domaine communale devant la maison sise 13 ter rue du Viau.
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 25/06/2020  
Le Maire  
Malou DENIS